

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
Du mardi 12 décembre 2023 à 18h30 Salle Veyre, Mairie de Maurs

Monsieur Florian MORELLE, Maire de Maurs, préside la séance

Etaients présents : Florian MORELLE, François SOURNAC, Françoise CAYROU, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL, Marion TABOURNEL, Muriel COMBRET, Jean-Paul BARDET, Florence CAMPERGUE, Bernard GASTON, Nadine TEULLET.

Etaients absents et avaient donné procuration : Régine FONTANEL donne procuration à Audrey FORESTIER-GRAMOND, Gilles PICARROUGNE donne procuration à Nadine TEULLET, Cédric CANET donne procuration à Florence CAMPERGUE.

Absents excusés : Monique DELORT, Jean-François CABEZON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Claudine FEL

Monsieur le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Opération travaux bâtiment Ecole : nouvelle demande subvention DETR et DSIL 2024 et plan de financement.
- SDEC : Affaire 88 122 293 EP candélabre pharmacie de l'Europe.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

2) TABLEAU D.I.A. ET DECISION DU MAIRE

→ POUR INFORMATION DU CONSEIL

3) APPROBATION OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2024

DEL – 63/10/2023/12/12

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits

Je vous propose :

Budget Principal :

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2023 (hors chapitre 16) : 1 124 500 €

Conformément aux textes applicables, je vous propose de faire application de cet article à hauteur de 1 124 500 X 25% soit 281 125 €.

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21 et 23 à hauteur de 263 924 € qui sont répartis de la façon suivante :

OPNI 21 Immobilisations Corporelles :	67 283.00 €
Opération 10006 Eclairage Public :	11 962.00 €
Opération 10007 Aménagement Abbatale :	51 000.00 €
Opération 10010 Démolitions Aménagement sécuritaire :	78 860.00 €
Opération 125 – Acquisitions Immobilières :	9 669.00 €
Opération 173 Travaux réseau pluvial :	3 975.00 €
Opération 195 Réhabilitation Gendarmerie :	25 000.00 €
Opération 198 Bâtiments scolaires :	<u>16 175,00 €</u>
TOTAL	263 924.00 €

Budget AEP :

Montant budgétisé des dépenses d'investissement 2023 (hors chapitre 16) : 658 300.26 €

Conformément aux textes applicables, je vous propose de faire application de cet article à hauteur de 658 300.26 X 25% soit 164 575.06 €.

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21 et 23 à hauteur de 164 575.06 € qui sont répartis de la façon suivante :

Opération 100022 Travaux captage Passe Vite :	160 000.00 €
Opération Non Individualisée 21 :	<u>4 575.06 €</u>
TOTAL	164 575.06 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver cette proposition d'ouverture de crédits investissement 2023 pour le Budget Principal et le Budget Annexe AEP.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

➔ ADOPTE A L'UNANIMITE

4) APPROBATION VOTE DES TARIFS 2024

DEL – 64/10/2023/12/12

Monsieur le Maire présente le tableau des tarifs proposés pour 2024, à la suite des travaux des membres du bureau municipal :

DROITS DE PLACE : MARCHÉ HEBDOMADAIRE	2020	2021	2022	2023	2024
* Commerçants non sédentaires & commerçants locaux :					
Tarif au m ² (au-delà de 5m ²)	0.55€	0.55€	0.55€	0.55€	0.60 €
Pour les moins de 5m ² forfait (de 1 à 5 m ²)	2.70€	2.70€	2.70€	2.70€	3.00 €
Stationnement camion dans l'enceinte marché	1,00 €	1,00 €	1.00€	1.00€	1.10 €
Branchement électrique CAMION / jour	2,50 €	2,50 €	2.90	3.10	3.40 €
Branchement électrique BANC par jour	0,60 €	0,60 €	0.70	0.80	0.90 €
*DROITS DE PLACE autres					
Camion vente livraison (forfait payable d'avance)	125,00 €	125,00 €	125.00€	140.00 €	140.00 €
Camion alimentaire (pizza, crêpes) /jour	4.00€	4,00€	8.00 €	8.00 €	8.00 €
Tarif pour chrysanthèmes, huîtres...(forfait)	60,00 €	60,00 €	60.00€	70.00 €	75.00 €

DROITS DE PLACE : MARCHÉ DE NOËL	2021	2022	2023	2024
Stand sous chapiteau tarif par ml	4 €	7€	7€	7 €
Stand plein air tarif par ml	2€	4€	4€	4 €
Branchement électrique pour la journée	1 €	1.20 €	1.30€	1.40 €
Branchement électrique CAMION / jour				3.40 €

DROITS DE PLACE : FOIRE MATERIEL AGRICOLE	2021	2022	2023	2024
Par m ² occupé	1.10€	1.20€	1.20€	1.30 €
Branchement électrique pour la journée				1.40 €
Branchement électrique CAMION / jour				3.40 €

ETALAGISTES LOCAUX (Forfait annuel)	2020	2021	2022	2023	2024
1 ^{ère} classe par an	43,50 €	43.50€	Supprimé		
2 ^{ème} classe par an	61,00 €	61.00€	61.00	61€	61€

TERRASSES DE CAFE	2021	2022	2023	2024
Non couverte/m ² /an	5,20 €	5.20€	5.20€	5.30 €
Couverte /m ² /an	5,80 €	5.80€	5.80€	6.00 €
Terrasse fixe couverte/m ² /an	81,00 €	81.00€	81€	85.00 €
Extension possible / demande du 01/05 au 31/10 par m ² /mois	3.00 €	3.10€	3.10€	3.20 €
Extension exceptionnelle sur demande (vendredi au lundi) / m ² (St Césaire, Foire Agricole, évènement)	2,00 €	2.10€	2.10€	2.20 €

GYMNASSE MUNICIPALE	2021	2022	2023	2024
Ecoles primaires & maternelles maursoises	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations maursoises	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Autres Etablissements scolaires hors Cne/an	650€	650€	650€	650€
Forfait autres organismes utilisateurs période scolaire (1 heure/ semaine/36 semaines)	180€	180€	200€	210€
Utilisation à la journée (hors temps scolaire)	50€	50€	55€	60€

PISCINE MUNICIPALE	2020	2021	2022	2023	2024
L'entrée du matin vaut pour l'après-midi de la même journée Gratuité piscine agents commune, pompiers Centre Maurs, Gendarmes, conjoints, enfants.					
* Une entrée enfant (-de 4 ans)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
* Une entrée enfant (- de 15 ans révolus)	1,50 €	1,50 €	1.60€	1.70€	1.80€

* Une entrée adulte (+ de 15 ans)	2,80 €	2,80 €	2.90€	3.00€	3.10€
* Abonnement enfant (10 entrées)	12,00 €	12,00 €	13.00€	13.00€	14.00€
* Abonnement adulte (10 entrées)	25,00 €	25,00 €	26.00€	26.00€	27.00€
* Colonies de vacances / centre de loisirs	1,30 €	1,30 €	1.40€	1.40€	1.50€
* Entrée adulte accompagnant	1,30 €	1,30 €	1.40€	1.40€	1.50€
* Location buvette / saison estivale	340,00 €	340,00 €	340.00€	340.00€	340.00€

MEDIATHEQUE MUNICIPALE - Forfait annuel bibli-espace multimédia accès INTERNET illimité
Le forfait annuel correspond à l'année scolaire du 1^{er} septembre N au 31 août N+1
Gratuité de la bibliothèque pour les agents de la commune, leurs conjoints, leurs enfants.

	2021	2022	2023	2024
* Tarif enfant (moins de 16 ans) commune	4,00 €	4.00€	4.00€	4.00€
hors commune	5,00 €	5.00€	5.00€	5.00€
* Tarif adulte commune	14,00 €	15.00€	15.00€	15.00€
hors commune	17,00 €	18.00€	18.00€	18.00€
* Tarif famille (maxi 30 documents) commune	20,00 €	21.00€	21.00€	21.00€
hors commune	26,00 €	27.00€	27.00€	27.00€
* Perte ou détérioration documents, livres & matériel	Prix réel	Prix réel	Prix réel	Prix réel
* Etablissements scolaires	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
* Collectivités	25,00 €	26.00€	26.00€	26.00€
* Connexion internet	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
* Impression noir et blanc / page A4	0,20 €	0,20 €	0.25€	0.25€
* Impression couleur / base page A4	0,50 €	0,50 €	0.75€	0.75€

ENCARTS PUBLICITAIRES	2020	2021	2022	2023	2024
* Bulletin municipal					
1/8 de page	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
1/4 de page	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
1/2 de page	129,00 €	129,00 €	129,00 €	129,00 €	129,00 €
1 page	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €
Dernière page	352,00 €	352,00 €	352,00 €	352,00 €	352,00 €
* Banderoles publicitaires (VERSO)					
1/4 surface	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
1/2 surface	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Pleine surface	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
* Partenariats publicitaires animations municipales					
Journée : Foire matériel agricole, Marché Noël		222,00 €	222,00 €	222,00 €	226.00€
Programmation estivale		226,00 €	226,00 €	226,00 €	226.00€
½ journée : Forum des Associations	111,00 €	111,00 €	111,00 €	111,00 €	113.00€

CONCESSIONS ANCIEN CIMETIERE	2020	2021	2022	2023	2024
* Concession au cimetière communal / m²					
. Concession trentenaire	40,00 €	40,00€	40,00€	40,00€	40.00€
. Concession cinquantenaire	60,00 €	60,00€	60,00€	60,00€	60.00€
* Concession dans le caveau communal					
. Droit d'entrée (forfait)	30,00 €	30,00€	30,00€	30,00€	30.00€
. Droit par mois d'occupation (le m²)	10,00 €	10,00€	10,00€	10,00€	10.00€
* Columbarium					
. Forfait trentenaire	325,00 €	325,00€	325,00€	325,00€	325.00€
. Forfait cinquantenaire	475,00 €	475,00€	475,00€	475,00€	475.00€
CONCESSIONS NOUVEAU CIMETIERE	2020	2021	2022	2023	2024
* Concession au cimetière communal (le m²)					
. Concession trentenaire	60,00€	60,00€	60.00€	60.00€	60.00€

. Concession cinquantenaire	100.00€	100,00€	100.00€	100.00€	100.00€
DEPÔT MATERIAUX / DOMAINE PUBLIC		2021	2022	2023	2024
A partir du 8ème jour : prix / jour / m²		5,00€	5.00€	5.00€	5.00€
TARIF MATERIEL COMMUNAL					
		2021	2022	2023	2024
Photocopies					
Tarif copie association maursoise noir & blanc		0.10€	0.15	0.15	0.15€
Tarif copie association maursoise couleur		0.20€	0.30	0.30€	0.30€
Location d'un chapiteau (cf.règlement) :					
* Association maursoise : tarif / manifestat°		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100.00€
Asso non maursoise & collectivités :tarif/manif		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200.00€
* Particulier : tarif location 2 jours maursois		250,00 €	250,00 €	250,00 €	250.00€
Non maursois et collectivités		300,00 €	300,00 €	300,00 €	300.00€
* Particulier : tarif location / jour suppl. maurs		250,00 €	250,00 €	250,00 €	250.00€
Non maursois et collectivités		350,00 €	350,00 €	350,00 €	350.00€

FOYER D'ACCUEIL & D'ANIMATION - ESPACE PIERRE CABRESPINE (cas particuliers)					
* UTILISATEURS		2021	2022	2023	2024
*Particuliers (mariage, repas, anniversaire...) et entreprises (CA, réunion)					
Location maursois		140,00 €	140.00€	140.00€	140.00€
Location non maursois		200,00 €	200.00€	200.00€	200.00€
*Associations (quine, concours belote, activité payante)					
Location maursois		45,00 €	45.00€	45.00€	45.00€
Location non maursois		80,00 €	80.00€	80.00€	80.00€
*Associations (bal, concert, repas dansant, buffet froid)					
Location maursois		95,00 €	95.00€	95.00€	95.00€
Location non maursois		160,00 €	160.00€	160.00€	160.00€
*Associations, Collectivités (réunion, activité non payante)					
Location maursois		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Location non maursois		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
*Forfait énergie du 01/05 au 30/09		18,00 €	22.00€	24.00€	26€
*Forfait énergie du 01/10 au 30/04		35,00 €	42.00€	45.00€	50€
Gratuité 1ère utilisation (événement payant) de la saison pour association maursoises (01/09/N au 31/08/N+1)					
* Forfait entretien nettoyage avec option		2021	2022	2023	2024
L'utilisateur fait le ménage complet (risque caution)					Gratuit
L'utilisateur choisit le forfait		80,00 €	100,00 €	100,00 €	180.00€
*Caution pour toute location (chèque)		150€	150€	150€	1 000.00 €
DOMAINE DU FAU	2020	2021	2022	2023	2024
*Du 01/06 au 31/08 (chapiteaux compris), tarif par manifestation					
Association de Mours	100 €	100 €	150	150	150€
Autre organisme	200 €	200 €	250	250	250€
Particuliers maursois	200 €	200 €	200€	200€	200€
Particuliers non maursois	400 €	400 €	400€	400€	400€
Forfait énergie	50 €	50 €	60€	65€	65€
* Du 01/05 au 31/05 et du 01/09 au 30/09 (hors matériel), tarif par manifestation					
Association de Mours	100 €	100 €	100 €	100€	100€
Autre organisme	200 €	200 €	200€	200€	200€
Forfait énergie	50 €	50 €	60€	65€	65€
CAMPING MUNICIPAL LE VERT***: prix TTC avec accès piscine inclus (juillet&août) / taxe séjour en +					
	2020	2021	2022	2023	2024
Les tarifs du Camping sont à redéfinir en début d'année, en fonction du choix du mode de gestion					
LOCATION CHALETS A LA SEMAINE: Prix TTC avec accès piscine inclus / taxe de séjour en sus					
Du samedi 14h au samedi suivant 10h					
* Location à la semaine TTC					

Moyenne saison 06/04au06/07& 31/08au28/09	290€	320€	320€	300€	
Haute saison 06/07 au 31/08	460.00€	480.00€	480.00€	480.00€	
* Forfait nettoyage	45,00 €	50.00€	50.00€	80.00€	
* Caution chalet	198,00 €	200.00€	200.00€	500.00€	
Une remise de 10% sera octroyée pour toute location de 2 semaines et plus.					
LOCATION CHALETS HORS SAISON : prix TTC- taxe de séjour en sus					
* Locat° mois hors saison (Charges non comprises)	328,00 €	350.00€	350.00€	375€	
* Locat° semaine hors saison (Charges non comprises)	135,00 €	150.00€	150.00€	150€	
* Locat° week-end hors saison (Charges non comprises)	102,00 €	110.00€	110.00€	110€	
* Forfait nettoyage	45,00 €	50.00€	50.00€	80€	
SERVICE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	2021	2022	2023	2024	
La facturation se fera en 2 fois : un 1er appel comprenant abonnement complet et 25% estimation N-1 ; 2 ^{ème} appel correspondra au solde de la consommation réelle après relevé.					
A compter du 1^{er} janvier 2022 tous les prix sont HT avec un rajout de TVA de 5,5%					
* Prix du m ³ d'eau potable	1.00€	1.10€	1.15€	1.20 €	1.25€
* Prime fixe annuelle	2020	2021	2022	2023	2024
. Compteur DN15	77 €	77 €	77 €	77 €	77€
. Compteur DN 20	147 €	147 €	147 €	147 €	147 €
. Compteur DN25	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €
. Compteur DN32	231 €	231 €	231 €	231 €	231 €
. Compteur DN40	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
. Compteur DN50	445 €	445 €	445 €	445 €	445 €
. Compteur DN65	484 €	484 €	484 €	484 €	484 €
. Compteur DN80	589 €	589 €	589 €	589 €	589 €
. Compteur DN100	677 €	677 €	677 €	677 €	677 €
* Taxe raccordement nouveau branchement	210 €	210 €	210 €	210 €	210 €
Branchements : sur domaine RN et CD			Devis réel	Devis réel	
Branchement mono-compteur nouveau inférieur ou égal à 5ml forfait zone urbaine jusqu'à DN20			1500€	1500€	
Branchement mono-compteur nouveau de 5 à 10ml forfait zone urbaine jusqu'à DN20			2000€	2000€	
Branchement mono-compteur nouveau au de-là de 10 ml et DN20 (prix prestat° Cne et ou devis réel)			Devis réel	Devis réel	
Branchement mono-compteur nouveau hors terrassement & hors DICT fourniture & pose coffret compteur Forfait jusqu'à DN20			600 €	600€	
Branchement mono-compteur nouveau tranchée en pleine terre fourniture et pose canalisation en PE maximum Ø 32			35 €/ml	35€/ml	
Branchement mono-compteur nouveau tranchée reconstituée GNT fourniture et pose canalisation en PE maximum Ø 32			59 €/ml	59 €/ml	
Branchement mono-compteur nouveau tranchée reconstituée GNT revêtue Tri-couche fourniture et pose canalisation en PE maximum Ø 32			62 €/ml	62 €/ml	
Branchement mono-compteur nouveau tranchée reconstituée GNT revêtue Enrobé fourniture et pose canalisation en PE maximum Ø 32			77 €/ml	77 €/ml	
Prestation de service pour devis au réel					
* Prestation de service par un agent communal/heure			38 €/h	38 €/h	
* Prestation de service par un agent communal/journée			270 €/j	270 €/j	
* Tracto-pelle avec chauffeur/heure			125 €/j	125 €/j	
*Tracto-pelle avec chauffeur/journée			735 €/j	735 €/j	
* Camion poids lourd avec chauffeur/heure			115 €/h	115 €/h	
* Camion poids lourd avec chauffeur/journée			710 €/j	710 €/j	
Camion 3,5T avec chauffeur / heure				80€/h	
Camion 3,5T avec chauffeur / journée				490€/j	
* Nacelle avec chauffeur/heure			100 €/h	100 €/h	
* Nacelle avec chauffeur/journée			600 €/j	600 €/j	
* Tracteur avec chauffeur/heure			100 €/h	100 €/h	
* Tracteur avec chauffeur/journée			600 €/j	600 €/j	
*Mini-pelle avec chauffeur/heure			80 €/h	80 €/h	
*Mini-pelle avec chauffeur/journée			490 €/j	490 €/j	

*Location de la balayeuse avec chauffeur/heure	125 €/h	125 €/h			
*Location de la balayeuse avec chauffeur/journée	735 €/j	735 €/j			
* Réouverture d'un branchement faisant suite à une fermeture sans qu'il y ait eu une résiliation de l'abonnement (forfait)	101 €	101 €			
* Fermeture du branchement	70 €	70 €			
* Réouverture branchement faisant suite fermeture prononcée après résiliation abonnement par même propriétaire	10 x prime Compteur	10 x Prime Compteur			
GARDERIE PERISCOLAIRE	2021	2022	2023	2024	
Le minimum de perception exigé par trimestre est de 5€.					
Les agents communaux bénéficient des tarifs maursois quel que soit leur résidence.					
Garderie du matin par enfant	1,10 €	1.10€	1.10€	1.10€	
Garderie du matin enfant non maursois	1,30 €	1,30 €	Supprimé	Supprimé	
Garderie du soir par enfant	1,20 €	1,20 €	1.20€	1.20€	
Garderie du soir enfant non maursois	1,60 €	1,60 €	Supprimé	Supprimé	
CANTINE SCOLAIRE	2020	2021	2022	2023	2024
Demi-pensionnaire (4 jours par semaine)	3,10€	3,10€	3.10€	3.20€	3.20€
Repas occasionnel	3,40€	3,40€	3.40€	3.50€	3.50€
Adultes enseignants	4,50€	4,50€	4.50€	4.70€	4.70€
Personnel communal	3,40€	3,40€	3.40€	3.50€	3.50€
ANIMAUX ERRANTS	2020	2021	2022	2023	2024
Mise en fourrière	60€	60€	60€	60€	60€
Frais vétérinaires + frais repas	Frais réels +30€/jour	Frais réels +30€/jour	Frais réels +30€/jour	Frais réels +30€/jour	Frais réels +30€/jour
BORNE CAMPING CAR	2021	2022	2023	2024	
Jeton donnant droit à 50 l d'eau et 1h d'électricité	2€/jeton	2€/jeton	2€/jeton	3€/jeton	

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'adopter les tarifs tels que présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2024.**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

➔ ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour le nouveau fonctionnement du ménage du FAA, Nadine TEULLET alerte au sujet de l'état des lieux qui doit être rigoureux et qui va compliquer la tâche de nos agents. Il s'en suit une discussion où les élus ont évoqué l'importance de bien officier lors de l'état des lieux et de se doter d'outils/process pour faciliter cette mission. Il est envisagé que les élus s'en occupent.

5) APPROBATION DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET GENERAL

DEL – 65/10/2023/12/12

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à une décision modificative, sur le budget principal, pour ajuster certains articles. Il présente la décision modificative n°2 du Budget Principal, ainsi qu'il suit :

Désignation		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00 €	
65748 - Subventions de fonctionnement aux associations	- 10 000,00 €	
65568 - Autres contribution	- 3 000,00 €	
65811 - Droit d'utilisation - Informatique en nuage	- 2 000,00 €	
6288 - Autres concours	- 1 100,00 €	
63512 - Taxe Foncière	- 1 800,00 €	
62516 - Missions	- 1 700,00 €	
6247 - Transport collectif du personnel	- 400,00 €	
total fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Investissement		
Opé19222 - 2151 - Programme Voirie 2022	- 100,00 €	
Opé10007 - 21351 Aménagement de l'Abbatiale	20 000,00 €	
Opé10010 - 21351 - Démolitions	- 20 000,00 €	
Opé19223 - 2151 - Programme Voirie 2023	100,00 €	
total investissement	- €	- €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la décision modificative n° 2 telle que présentée ;**
- **D'autoriser M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.**

➔ ADOPTE A L'UNANIMITE

6) APPROBATION DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET AEP

DEL – 66/10/2023/12/12

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à une décision modificative, sur le budget annexe AEP, pour faire suite à la délibération du 10 octobre sur la provision pour risque sur les créances.

Il présente la décision modificative n°2 du Budget annexe AEP, ainsi qu'il suit :

Désignation		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
022 - Dépenses imprévues	- 1 000,00 €	
68 - 6817 - Provisions pour créances douteuses > 2 ans	1 000,00 €	
total fonctionnement	0,00 €	0,00 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n° 2 telle que présentée ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

7) OPERATION TRAVAUX BATIMENT ECOLE : NOUVELLE DEMANDE SUBVENTION DETR ET DSIL 2024 & PLAN DE FINANCEMENT

DEL-67/10/2023/12/12

Monsieur le Maire propose d'annuler et de remplacer la délibération n°60 du 29 novembre par celle-ci. Cela fait suite à une demande et un accord avec la Préfecture.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est obligatoire de déposer les demandes de subvention DETR 2024 avant le 1^{er} décembre 2023.

Il propose de déposer 2 dossiers cette année avec comme ordre de priorité :

1^{er} : opération travaux bâtiment Ecole,

2^{ème} : opération voirie 2024.

Suite à la délibération du 19/09/2022 et du 29 novembre 2023, il présente le programme de travaux bâtiment Ecole et il propose le plan de financement.

Nature des travaux	Montant HT
AMO CIT	6 200,00 €
Frais annexes	102 800,00 €
Maître d'Œuvre METAFORE	133 000,00 €
Travaux DCE	1 388 000,00 €
Total HT	1 630 000,00 €
TVA 20%	326 000,00 €
TOTAL TTC	1 956 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT		
Désignation	Taux	Montant
ETAT - DETR 2024 (1388000 €HT+10%MO soit 1412200 €HT)	40% HT	564 880,00 €
ETAT - DSIL 2024 (1630000 €HT)	20% Trvx HT	326 000,00 €
CD 15 - Contrat Cantal Développement	7,36 % Trvx HT	120 000,00 €
Région AURA	11,04 % Trvx HT	180 000,00 €
Autofinancement et ou emprunt		440 120,00 €
Prêt relais FCTVA		325 000,00 €
Total recettes		1 956 000,00 €

Après avoir pris connaissance du programme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité (3 abstentions) :

- De solliciter une subvention DETR 2024 à hauteur de 40% du HT soit 564 880 € ;
- De solliciter une subvention DSIL 2024 à hauteur de 20% du HT soit 326 000 € ;
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

→ ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions : PICARROUGNE, TEULLET)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par la Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Pour les travaux EP, le montant total HT de l'opération s'élève à 1 640 €.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 07/12/2009, ces travaux EP ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fond de concours égal à 50% du montant HT de l'opération EP, soit : 820 €
1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Après avoir pris connaissance du programme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,**
- **De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux,**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

9) INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire et les élus concernés, font un point bilan sur le Marché de Noël qui a été une réussite et évoque le lancement d'un questionnaire de satisfaction en ligne à destination des exposants.
- Nadine TEULLET fait un compte-rendu sur le Téléthon qui a été organisé par l'amicale des pompiers et anciens pompiers.
- Françoise CAYROU fait un point pour le CCAS, sur le début de la distribution des colis de fin d'année et sur le futur repas du samedi 16 décembre.
- Monsieur le Maire revient sur l'inauguration de la nouvelle chaudière à l'EHPAD de Maurs (07/12/2023).
- Nadine Teullet signale des problèmes d'écoulement des eaux dans son voisinage. M Goutel indique en avoir connaissance et avoir transmis l'information au service technique.

La séance est levée à 20h10.

Séance du Conseil Municipal du mardi 12 décembre 2023

<p align="center">Le Président de séance F. MORELLE</p>		<p align="center">La Secrétaire de séance Claudine FEL</p>	
F. MORELLE	F. SOURNAC	F. CAYROU	P. LAVERGNE
C. FEL	M. GOUTEL	R. FONTANEL Pouvoir à Audrey FORESTIER- GRAMOND	A. FORESTIER-GRAMOND
E. GRIMAL	M. TABOURNEL	M. COMBRET	J.P. BARDET
F. CAMPERGUE	B. GASTON	C. CANET Pouvoir à Florence CAMPERGUE	
J. F. CABEZON Absent excusé	N. TEULLET	G. PICARROUGNE Pouvoir à Nadine TEULLET	M. DELORT Absente excusée